

Amiens, le 7 avril 2016

Monsieur Jean PANHALEUX Directeur BEA-TT Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie Tour Voltaire 92055 La Défense Cedex

Réf.: C-SQ-2016-04-15

Objet : rapport d'enquête technique sur la rupture multiple de rail, franchie en vitesse par des trains

le 26 novembre 2 013 à Carbonne (Haute-Garonne)

Affaire suivie par : Stephen QUÉVA

Monsieur le directeur,

Par votre courrier du 20 janvier 2016, vous me transmettez le rapport d'enquête technique sur la rupture multiple de rail franchie en vitesse par des trains le 26 novembre 2013 à Carbonne (31) et vous attirez mon attention sur la recommandation formulée sous la référence R3. Celle-ci, adressée conjointement à SNCF Réseau et à l'EPSF, porte sur l'évolution du référentiel mis en œuvre pour le signalement de chocs anormaux :

Recommandation R3

« Étudier une évolution du référentiel opposable relatif à la circulation des trains prévoyant, en cas de doute sur la nature du choc ressenti sur le train, une procédure plus légère que la procédure actuelle de signalement d'un choc anormal, notamment pour les sections de lignes sans couverture continue par des circuits de voie liés à la signalisation. »

En réponse à cette recommandation, et après échange avec SNCF Réseau qui propose la mise en place d'un groupe de travail associant le secteur, l'EPSF apportera toute sa coopération à ce groupe de travail dont l'objectif sera d'examiner les possibilités de faire évoluer le document d'exploitation de SNCF Réseau référencé RFN IG SE 02 B N° 04 intitulé « arrêt des trains en cas de risque grave ou imminent pour la sécurité » dans le sens précisé par la recommandation. Les résultats de ce groupe de travail sont attendus pour la fin de l'année 2017.

Le rapport d'enquête invite également l'EPSF à communiquer vers l'ensemble des entreprises ferroviaires opérant sur le réseau ferré national afin de sensibiliser les conducteurs à l'importance du signalement des chocs et des mouvements suspects. Je vous informe qu'une première sensibilisation a été effectuée à l'occasion du séminaire annuel de retour d'expérience du 4 février dernier auquel un grand nombre d'entreprises ferroviaires participaient. L'EPSF formalisera prochainement cette sensibilisation par courrier à toutes les entreprises ferroviaires titulaires d'un certificat de sécurité.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Florence ROUSSE

Générale

60 rue de la Vallée CS 11758 80017 Amiens Cedex 1 Tél. 33 (0)3 22 33 95 95 Fax 33 (0)3 22 33 95 99 epsf@securite-ferroviaire.fr